

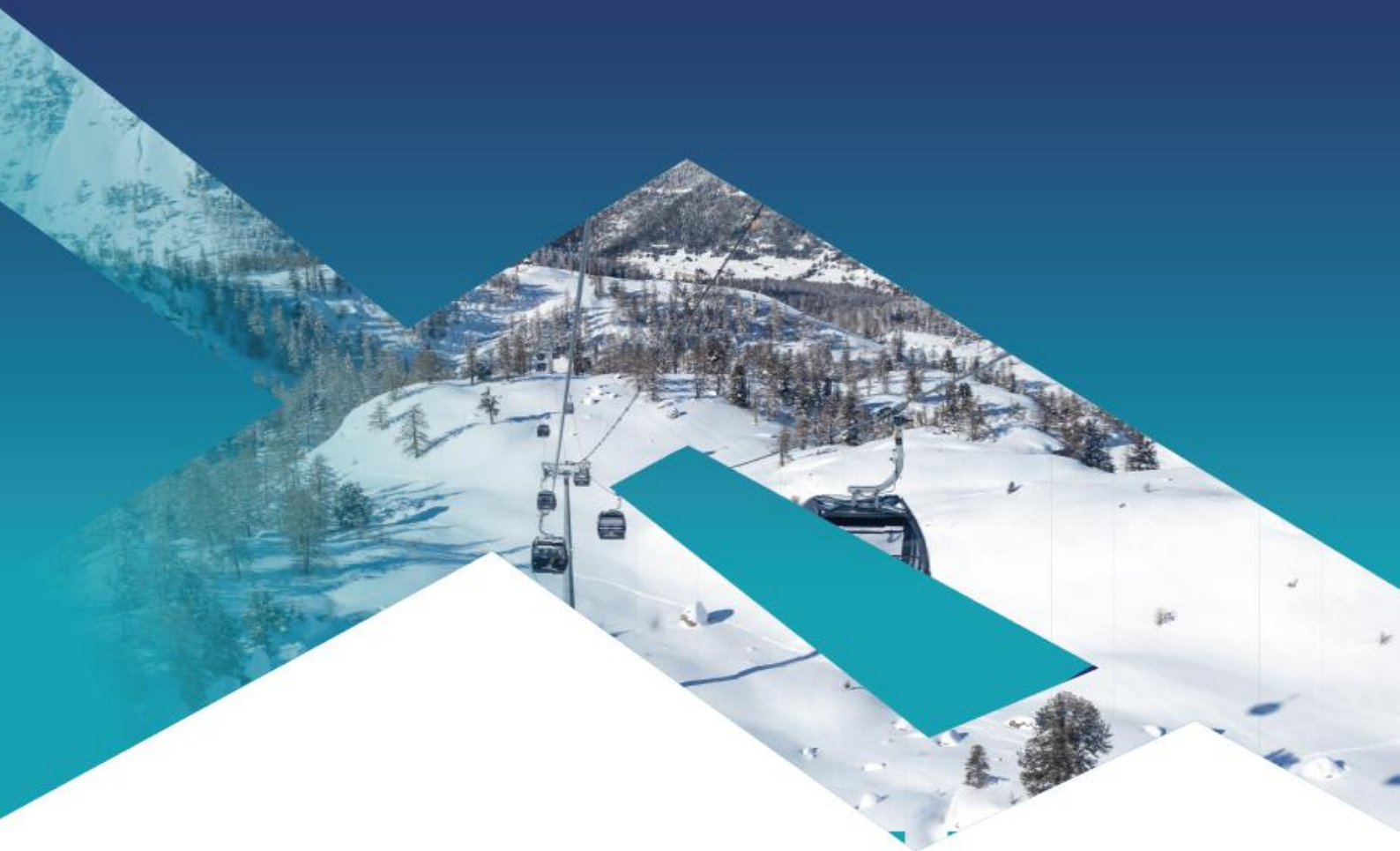
COMPTE RENDU

RÉUNION PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ASCENSEUR VALLEEN DE LA GRANDE PLAGNE

5 OCTOBRE 2026

Halle des sports du Gymnase des
Versants d'Aime


Solideo Alpes 2030
| Société de livraison |
des ouvrages olympiques



RESPUBLICA

Sommaire

<i>I. Présentation du projet</i>	<i>3</i>
<i>II. Déroulé et modalités de la réunion</i>	<i>3</i>
<i>III. Synthèse des prises de parole en tribune.....</i>	<i>4</i>
<i>IV. Temps d’atelier et stations thématiques.....</i>	<i>7</i>
<i>1. Consignes de l’atelier</i>	<i>7</i>
<i>2. Synthèse de la concertation et réponses aux questions par les maitres d’ouvrages</i>	<i>8</i>
<i>V. Synthèse des échanges avec la salle.....</i>	<i>18</i>
<i>VI. Conclusion</i>	<i>20</i>
<i>VII. Annexes.....</i>	<i>21</i>

- **Date** : Lundi 5 octobre 2026
- **Horaire** : De 18h à 21h00
- **Lieu** : Halle des sports du Gymnase des Versants d'Aime, rue de la Frasse, 73210 Aime-la-Plagne
- **Objet** : Clôture de la concertation publique préalable au projet d'ascenseur valléen de La Grande Plagne
- **Nombre de participants** : plus de 240 personnes

I. Présentation du projet

La réunion publique qui s'est tenue le 5 octobre 2026 à Aime-la-Plagne portait sur le **projet d'ascenseur valléen de La Grande Plagne**.

Les Alpes françaises accueilleront les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en 2030 (JOP 2030). **Cet événement représente l'opportunité d'accélérer le projet d'ascenseur valléen permettant de relier la vallée à la piste de bobsleigh-luge skeleton et aux stations d'altitude.** Envisagé localement depuis plusieurs années par les communes d'Aime-la-Plagne et de La Plagne Tarentaise et inscrit dans le SCoT Tarentaise Vanoise de 2017, le projet est à présent porté par :

- La **Solideo Alpes 2030** pour la réalisation **des études préliminaires** et la **maîtrise d'ouvrage de la conception et la réalisation** de l'ascenseur valléen.
- La **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes** (DREAL AURA) pour la maîtrise d'ouvrage de l'accès des véhicules depuis la RN90 au parking attenant à la gare aval.
- **RTE** (Réseau de transport d'électricité) pour la maîtrise d'ouvrage de la mise en compatibilité de la construction et l'exploitation de l'ascenseur valléen avec les lignes électriques aériennes à haute tension sur son tracé.

II. Déroulé et modalités de la réunion

La réunion s'est déroulée en **cinq séquences**, pour une durée totale de **trois heures** :

- **Un rappel des maîtres d'ouvrage, du contexte des JOP2030 et du projet**
- **Un point sur la concertation** : un premier bilan quantitatif et des sujets abordées dans les contributions à date
- Un **temps de participation** organisé autour de **stations thématiques** sur les enjeux du projet.
- Un temps d'**échange de questions-réponses** avec les participants.

La réunion s'inscrit dans une phase de **concertation préalable et volontaire, sous l'égide de garants**, organisée du 27 août au 8 octobre 2026, pour permettre au public de s'informer et de donner son avis.

III. Synthèse des prises de parole en tribune

1. La parole des élus

Jean-Luc BOCH, Maire de La Plagne Tarentaise, remercie les participants et rappelle que cette deuxième réunion ne clôt pas le processus de concertation. Il précise que d'autres temps d'échange permettront par la suite de répondre aux questions et d'apporter des explications complémentaires. Il se félicite du nombre de personnes présentes une nouvelle fois. Il insiste sur l'importance de poursuivre les discussions et invite chacun à poser ses questions, au cours de la soirée. Selon lui, il s'agit d'un projet d'avenir pour le territoire, porteur d'une mobilité décarbonée.

David AUBONNET, Maire d'Aime-la-Plagne, salue à son tour la mobilisation, visible à la fois par la présence du public et par les 500 contributions recueillies à la date de la réunion. Selon lui, ce chiffre témoigne de la manière dont les habitants se saisissent de la concertation comme d'une occasion de s'exprimer et d'argumenter. Il indique que la suite donnée au projet dépendra de la présentation aux communes d'une étude de faisabilité économique, qui reste aujourd'hui à établir. Il précise que des questions seront posées sur ce sujet et que la convention n'est pas encore arrêtée. Le maire estime que la concertation est riche d'enseignements, qui nourriront la démarche jusqu'à l'enquête publique.

2. Les garants concertation de la CNDP

Joël PRILLARD et Denis CUVILLIER, garants de la concertation, se présentent et expliquent leurs rôles et celui de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Le rôle des garants est d'être attentifs à 6 principes : indépendance, neutralité, transparence, argumentation, égalité de traitement, et inclusion. Il rappelle que la concertation préalable vise à débattre d'un projet afin d'améliorer les décisions de ses porteurs. A l'issue de la concertation : les garants ont un mois pour restituer les échanges dans le bilan de la concertation, publié sur le site du projet et sur le site de la CNDP, puis le porteur du projet dispose de 2 mois maximum pour répondre au bilan et indiquer les suites qu'il donne au projet (*slides 6 à 8*).

Il précise que la concertation préalable s'achève le 8 octobre 2026 et qu'une phase de concertation continue lui succédera. Cette démarche vise à éclairer les choix du porteur de projet, la Solideo, à qui il reviendra de décider de la poursuite ou non du projet et sous quelles conditions.

3. Les maîtres d'ouvrage : la Solideo Alpes 2030 RTE, DREAL AURA

Diane POUGET, directrice générale adjointe de la Solideo, explique qu'en capitalisant sur l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (JOP2024), il a été décidé de créer deux acteurs complémentaires (*slide 10*) pour les JOP2030 :

- Le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP), chargé de l'organisation et l'exploitation des Jeux.
- La Solideo Alpes 2030, responsable de la conception, du financement et de la livraison des ouvrages olympiques dans les délais.

La Solideo Alpes 2030, est créée en 2025 et composée d'environ 60 collaborateurs, a la charge de la création de quatre types d'ouvrages (équipements sportifs, villages d'athlètes, ouvrages de mobilité, bâtiments d'accueil) dans une logique d'héritage pour les territoires (*slide 11*). Les Jeux servent de catalyseur à des projets utiles aux territoires au-delà de l'événement, comme ici, à La Plagne, où le projet d'ascenseur valléen existe depuis plus 10 ans.

Elle explique que la Solideo vise une livraison des ouvrages au COJOP à l'automne 2029 et insiste sur les stratégies transversales de la Solideo : réduction de l'empreinte carbone, accessibilité, innovation, insertion par l'emploi et impact économique local, avec un objectif d'au moins 33 % de la commande accessible aux TPE et PME du territoire, et plus de 10 % des heures travaillées sur les chantiers réservés à des personnes éloignées de l'emploi. (*slide 12*).

Diane POUGET indique que la Solideo travaille étroitement avec les communes et est à l'écoute des avis du territoire pour préciser son projet. Dans le cadre du projet d'ascenseur valléen de La Grande Plagne, la Solideo Alpes 2030 a la charge de la conduite des études préliminaires et la maîtrise d'ouvrage de la conception et la réalisation de l'ascenseur valléen. Deux autres maîtres d'ouvrage interviennent sur l'opération : RTE, pour la déviation d'une ligne à haute tension, et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, pour la création des accès au parking depuis la RN90. À l'issue des JOP 2030, la Solideo remettra les ouvrages aux communes ou à une entité dédiée à créer par les communes.

4. Présentation synthétique du projet

Nicolas LAURENT-BROUTY, directeur de la maîtrise d'ouvrage à la Solideo Alpes 2030, présente l'ascenseur valléen comme une alternative à la route départementale. Inscrit depuis 2017 au schéma de cohérence territoriale (SCoT) Tarentaise Vanoise, le projet existe de longue date sur le territoire. Les JOP 2030 en accélèrent la réalisation en réunissant volontés publiques et financements (*slide 21*).

Le projet répond à quatre objectifs (*slide 22*) :

- Offrir une alternative rapide et fiable à la route
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre, la pollution et le bruit
- Renforcer l'attractivité de La Grande Plagne
- Desservir la piste historique de bobsleigh durant l'évènement.

Encore au stade d'esquisse, l'appareil mesure 6 km pour 1 310 mètres de dénivelé (slide 24). Il comprend trois gares : une gare aval près de la gare SNCF et de la RN90, une gare intermédiaire à La Roche et enfin une gare amont au cœur de Plagne Centre.

Il précise que la publication du marché de conception-réalisation sert à faire avancer les études et n'engage pas la décision de réaliser l'ouvrage (slide 30). L'enquête publique se tiendra au premier semestre 2027. Puis, sous réserve des autorisations et de l'accord des communes, les travaux débiteront à l'automne 2027 pour une livraison à l'automne 2029.

Le coût prévisionnel s'élève à 94 millions d'euros HT, et comprend les 2 tronçons, les 3 gares de l'ascenseur valléen, le parking d'environ 1000 places et le point d'échange avec la RN90. Le prix final dépendra de la mise en concurrence (slide 31).

Les hypothèses d'exploitation prévoient 19 semaines en hiver, 8 semaines en été et 4 semaines à horaires restreints en intersaison (slide 32). Selon lui, la tarification relève d'une logique de transport urbain : 3,75 € en plein tarif et 2,25 € avec abonnement. Des tarifs réduits et des articulations avec le transport scolaire et les forfaits de ski sont à l'étude (slide 33).

5. Présentation du COJOP et du contexte des JOP 2030

Élie PATRIGEON, directeur impact, héritage et durabilité du COJOP, revient sur le calendrier du comité d'organisation. Il indique que les projets d'aménagement de la Solideo avancent bien, et que le COJOP quant à lui achève sa phase stratégique. Les grandes lignes de l'organisation sont connues, comme l'emplacement des sites ou des villages, mais le plan d'organisation détaillé reste à construire progressivement.

De même, les plans de transport et de circulation ainsi que le calendrier des compétitions seront quasiment arrêtés fin 2028, et définitivement en 2029 (slide 16). Dans les prochains mois, le COJOP communiquera des informations plus précises, notamment sur la billetterie et la jauge de spectateurs accueillis à La Plagne, qui détermineront le plan de transport. Ce travail associe de nombreux acteurs comme la Solideo, les services de l'État, pour les enjeux de sécurité et la Région, pour la mobilisation des moyens de transport et l'identification de parkings relais. Il rappelle également les lieux et dates des Rencontres Alpes 2030 (slide 18). Le COJOP organisera des rencontres avec le public jusqu'à l'ouverture des Jeux, le 1er février 2030, à mesure que le dispositif se précisera.

Depuis la réunion d'ouverture de la concertation, le COJOP a approfondi ses études d'impact pour répondre aux inquiétudes exprimées sur l'activité de la station pendant les Jeux. Il cite les données d'Albertville 1992 : la saison 1991-1992 a enregistré l'équivalent d'une journée skieur en moins, et la saison suivante une hausse de 23 %. Ces chiffres seront présentés lors de la réunion publique de novembre afin d'objectiver des inquiétudes légitimes.

6. Rappel des modalités de concertation et point sur la participation

Marie-Jeanne CADET-LEBENS, Responsable de la concertation et de la participation citoyenne, Solideo Alpes 2030 fait un point d'étape sur la concertation préalable, qui s'achève le 8 octobre. Elle a jusqu'à présent donné lieu à : deux points d'information, une première réunion publique d'ouverture, un atelier consacré aux impacts du projet, un atelier pour les jeunes, la rédaction de trois cahiers d'acteurs et 500 contributions.

Elle rappelle que la Solideo a choisi de saisir la CNDP en raison de la sensibilité du projet, soumis à étude d'impact, et pour garantir la transparence et la qualité des débats.

Le dispositif de participation citoyenne se prolongera jusqu'en 2030, avec des formats thématiques. Elle rappelle que chacun peut encore s'exprimer jusqu'au 8 octobre en ligne sur le site de participation citoyenne de la Solideo, sur les registres papier disponibles dans les deux communes et en déposant un cahier d'acteurs (*slide 36 à 38*).

7. Présentation de travaux de l'atelier jeunes

Clémentine, participante de l'atelier jeune et élève de 4e, présente les résultats d'un sondage qu'elle a mené auprès des élèves de 4e et de 3e de son collège. Chez les élèves de 4e, 89 % se déclarent favorables au projet. Selon eux, l'ascenseur valléen facilitera les déplacements entre Aime-la-Plagne et La Plagne et attirera des touristes. Les 11 % d'opposants mettent en avant le coût de construction du projet et le prix du trajet.

Chez les élèves de 3e, 54,5 % se déclarent favorables. Ils citent également la facilité de déplacement et l'attractivité touristique, et estiment que l'ascenseur pourra réduire les embouteillages sur la route de La Plagne. Les 45,5 % d'avis contre évoquent l'empreinte carbone des travaux, notamment liée aux engins de chantier, l'atteinte au paysage due au déboisement, ainsi que le coût du projet.

IV. Temps d'atelier et stations thématiques

1. Consignes de l'atelier

Ophélie DELEPINE, animatrice, présentent le déroulé de l'atelier participatif. Six panneaux thématiques sont installés dans la salle. Leurs thèmes reprennent les principaux sujets issus des contributions reçues pendant la concertation :

- Mobilité et intermodalité
- Enjeux socio-économiques

- Environnement et paysage
- Travaux
- Modalités de réalisation (coût, calendrier, procédures)
- Information et concertation.

Chaque panneau présente les points soulevés dans les contributions. Les participants disposent de sept gommettes pour indiquer les sujets qu'ils jugent prioritaires. Ils peuvent les répartir librement. Des post-it sont à leur disposition pour ajouter des compléments.

2. Synthèse de la concertation et réponses aux questions posées en ligne par les maitres d'ouvrages

Afin de **catégoriser les priorisations** des participants nous avons utilisés l'échelle suivante :

- Priorités **majeures** : 127 et 70
- Priorités **importantes** : 70 et 40
- Priorités **secondaires** : entre 10 et 40
- Priorités **moindres** : moins de 10.

A. Station mobilités et intermodalité

Priorisation

Voir annexe 1.

- Priorité importante :
 - Mettre en place une tarification accessible aux habitants, salariés et saisonniers
- Priorités secondaires :
 - Organiser des navettes efficaces vers les gares de l'ascenseur
 - Dimensionner et organiser le stationnement au départ sans reporter les voitures dans le centre d'Aime
 - Garantir une bonne correspondance avec les trains
 - Proposer une amplitude horaire et une ouverture adaptée aux habitants, salariés et scolaires, au-delà de l'hiver
- Priorité moindre :
 - Réfléchir aux modalités d'accès à pied des gares

Synthèse des avis complémentaires

Les participants ont exprimé des avis et propositions complémentaires, résumés ci-après :

- **Concernant la gare aval** :
 - Une proposition réclame un parking à étage, avec une emprise moindre au sol, et la possibilité d'y installer des panneaux solaires.

- Un participant s'interroge sur les moyens d'éviter le stationnement de « voitures ventouses » au parking du départ.
- Une proposition demande d'engager une concertation sur la tarification du stationnement en station (Centre, Village, Bellecôte, Aime 2000...), différenciée selon les périodes.
- **Sur l'offre ferroviaire :**
 - Deux contributions appellent à renforcer l'offre ferroviaire, avec des trains plus nombreux et circulant à l'année
 - Une proposition demande à faire pression sur la SNCF afin de rendre les tarifs plus accessibles.
- **Sur la tarification :**
 - Un participant souligne le coût élevé du trajet « parking + ascenseur » pour une famille (26 € cités), jugé trop élevé, et estime que la voiture reste plus rentable malgré le prix de l'essence.
 - Une proposition demande que les prix du parking, des billets de l'ascenseur et des forfaits de ski soient cohérents pour tous.
 - Un participant s'interroge sur l'attractivité de La Plagne si le forfait n'est pas plus avantageux qu'ailleurs alors qu'il faut payer en plus le parking et l'ascenseur, d'autres stations étant jugées aussi accueillantes, voire plus.
 - Une proposition suggère une réduction sur le forfait de ski pour les personnes venant en train puis montant en ascenseur ou en navette.
- **Concernant l'accès routier et de la RN90 :**
 - Un participant demande si le projet est pensé dans sa globalité, compte tenu de la saturation de la RN90, et évoque un doublement du tunnel du Siaix
 - Une contribution juge la capacité du tunnel du Siaix obsolète et pointe un trafic hivernal excessif ainsi qu'une pollution trop importante dans la vallée
 - Une proposition demande que l'accès des bus et des cars se fasse par la RN90 plutôt que par l'avenue de Tarentaise
 - Un participant souhaite que le projet intègre l'ensemble des itinéraires et des flux de mobilité.
- **S'agissant des services aux voyageurs :**
 - Une proposition invite à réfléchir à des solutions pour faciliter le transport des bagages lors des séjours.

Temps de questions et réponses

L'animatrice présente la synthèse des contributions à date, sur la thématique mobilités et intermodalité, et partage les principales questions posées en ligne (slide 48 à 52).

- **L'ascenseur permettra-t-il de réduire les bouchons (samedis, RN90, traversée d'Aime) ?**

Myriam MURIS, directrice de site Alpes du Nord de la Solideo, répond que l'ascenseur valléen entraînera un report modal. La combinaison train et ascenseur constituera une alternative attractive pour monter en station et réduira le nombre de voitures sur la route, et donc la congestion et les risques routiers. Selon elle, les moniteurs de ski voient par exemple un intérêt à redescendre en ascenseur plutôt qu'en voiture. Elle précise toutefois que le projet ne supprimera pas tous les bouchons, car une partie du trafic provient de la haute vallée et ne sera pas concernée par l'ascenseur. Elle ne peut donc pas garantir l'absence d'embouteillages dans la traversée d'Aime en plein hiver.

- **Quel intérêt pour les secteurs non desservis et pour les villages éloignés ?**

Myriam MURIS indique que les deux communes se sont engagées à mettre en place des navettes de rabattement depuis les hameaux et vers les trois gares.

- **Dispose-t-on des estimations de fréquentation de l'ascenseurs valléens ?**

Elle indique que des estimations prévisionnelles existent et donnent déjà une perspective

La première année, la fréquentation est estimée à 400 000 allers-retours individuels. Un peu moins de la moitié concernerait des vacanciers, environ un tiers des habitants du territoire, et le reste des visiteurs à la journée.

À dix ans, la fréquentation progresserait dans les trois catégories. La part des habitants baisserait à 30 %, mais leur nombre augmenterait pour atteindre 160 000 allers-retours. Selon elle, l'ascenseur gagnera surtout en attractivité auprès des vacanciers. Elle précise que ces estimations reposent sur des hypothèses prudentes et que la Solideo espère les dépasser.

B. Enjeux sociaux et économiques

Priorisation

Voir annexe 2

- Priorité majeure :
 - Anticiper les effets sur le logement et l'immobilier
- Priorité importante :
 - Développer les usages et loisirs au-delà de l'hiver
- Priorités secondaires :
 - Faciliter l'accès des jeunes et des scolaires
 - Faire bénéficier les commerces et les services
 - Offrir une solution de mobilités pour les personnes à mobilité réduite

Synthèse des avis complémentaires

Les participants ont exprimé des avis et propositions complémentaires, résumés ci-après :

- **Au sujet du logement et de l'immobilier :**

- Un participant souligne que l'immobilier a déjà subi l'impact des JO. Il s'interroge sur l'ampleur que prendra ce phénomène et demande si les actifs locaux auront les moyens de se loger
- Un participant s'interroge sur l'impact du projet sur le quotidien des socioprofessionnels, notamment sur le prix du logement et sur le stationnement, et demande si celui-ci sera payant
- Un participant s'interroge sur l'utilité d'un ascenseur valléen si les jeunes, et les moins jeunes, ne peuvent plus se loger sur place et viennent travailler en station en voiture depuis Albertville.
- Une contribution mentionne l'impact sur l'immobilier, ainsi que sur l'emploi local.

- **S'agissant du pouvoir d'achat et de la qualité de vie des habitants :**

- Une proposition demande de faire en sorte que la population locale puisse continuer à bien vivre, avec un pouvoir d'achat positif et une possibilité de devenir un jour locataire voire propriétaire.

- **Concernant l'emploi et des activités à l'année :**

- Un participant demande si les habitants ne se porteraient pas mieux si l'argent était investi dans le développement d'activités à l'année et la création d'emplois pérennes. Il cite en exemple le maraîchage, la culture et l'aide à la personne
- Une contribution évoque l'impact du projet sur les emplois locaux. Elle mentionne aussi une réflexion sur les routes d'accès et éviter les bouchons jusqu'à Aime.

- **S'agissant des acteurs économiques locaux :**

- Un participant demande si l'impact sur les acteurs économiques locaux et leur manque à gagner a été pris en compte, en citant notamment les taxis.

- **Au sujet des avantages accordés aux habitants :**

- Un participant demande pourquoi les actifs locaux ne sont pas pris en compte et s'il faut toujours être jeune, senior ou en situation de handicap pour bénéficier d'avantages.

Temps de questions et réponses

L'animatrice présente la synthèse des contributions à date, sur la thématique « enjeux sociaux et économiques », et partage les principales questions posées en ligne (slide 53 à 55)

- **Le projet remplacera-t-il des trajets existants ou augmentera-t-il le nombre de skieurs à la journée ?**

Myriam Muris, rappelle que la volonté principale est le report modal, pour que les personnes qui aujourd'hui montent en voiture puissent prendre l'ascenseur valléen : limiter les montées en voiture en solitaire ou en famille afin de les remplacer par des trajets en ascenseur.

- **Une hausse des prix de l'immobilier est-elle anticipée à Aime ? Quelles mesures seront prises pour préserver le logement à l'année ?**

Elle explique que les élus des deux communes ont bien conscience de ce sujet et qu'elles travaillent à mieux réguler le logement. Les communes ont pris une délibération sur la trajectoire logement afin de privilégier le logement de résident sur le logement touristique. L'idée est de sécuriser et rendre accessible le logement permanent. Ces documents sont publics sur le site des communes.

C. Enjeux environnementaux

Priorisation

Voir annexe 3

- Priorité importante :
 - Préserver la biodiversité et les habitats naturels
- Priorités secondaires :
 - Soigner l'intégration paysagère
 - Limiter au maximum le défrichement
 - Etablir un bilan carbone global du projet
 - Limiter l'artificialisation des sols
 - Prendre en compte les risques naturels et géologiques
 - Limiter les nuisances sonores pour les riverains

Synthèse des avis complémentaires

- **S'agissant du défrichement et des espaces boisés** :
 - Un participant approuve la coupe des arbres, à condition de mieux gérer la filière bois en aval.
- **Au sujet de la biodiversité** :
 - Un participant demande si des écologistes ont déjà examiné le tracé, afin de s'assurer qu'aucune espèce à protéger ne viendrait ralentir le projet.

- **Concernant les risques naturels :**

- Une proposition demande de ne pas compromettre les projets de lutte contre les inondations, notamment entre La Roche et Aime.

- **S'agissant du bilan carbone :**

- Une proposition réclame une étude du bilan carbone du projet, construction comprise, avec une comparaison par rapport à la situation actuelle sans ascenseur.

- **Sur l'approche environnementale en général :**

- Un participant estime que l'environnement serait mieux protégé en investissant dans la résilience alimentaire, le développement d'activités culturelles et artisanales et la sensibilisation des publics aux milieux montagnards.
- Une proposition demande de réduire au maximum les nuisances sonores en particulier au niveau de la gare intermédiaire, située en face des habitations.
- Une proposition invite à peindre les pylônes en vert.

Temps de questions et réponses

L'animatrice présente la synthèse des contributions à date, sur la thématique « enjeux environnementaux », et partage les principales questions posées en ligne (slide 56 à 59)

- **Où seront situés les pylônes ? Quelles sont les surfaces défrichées et les mesures de compensation ?**

Myriam Muris, indique que l'emplacement des pylônes n'est pas connu de manière précise. Un écologue a réalisé un inventaire de la biodiversité entre la gare d'Aime et La Plagne, qui a notamment identifié des espèces animales et des lichens. Le marché de conception-réalisation impose d'implanter les pylônes en dehors des zones les plus riches en biodiversité, quitte à en décaler certains.

La même logique s'applique au défrichement car l'objectif est de défricher le moins possible, pour des raisons à la fois paysagères et écologiques. Contrairement aux anciennes remontées mécaniques, pour lesquelles toute la ligne était défrichée, les techniques actuelles permettent de limiter le défrichement à certaines zones. Le projet n'étant pas encore arrêté, les échanges de la concertation contribueront à l'affiner. Lors de l'enquête publique, la Solideo présentera des éléments précis : surfaces défrichées, habitats et zones humides préservés.

- **Quelles sont les conclusions des études géotechniques et besoin de fondations profondes à La Plagne Centre ? Quel sera l'impact visuel de cette remontée pour les habitants du Versant du Soleil et pour ceux de l'ubac ? Y aura-t-il des spots clignotants sur les pylônes toute la nuit ?**

Myriam Muris indique que les études géotechniques ont débuté par une analyse documentaire, qui a notamment permis d'identifier les anciennes mines. Les sondages de terrain n'ont pas encore commencé. La Solideo prévoit d'en réaliser une grande partie avant l'automne.

Concernant l'impact visuel, l'intervenante rappelle que la ligne ne sera pas entièrement défrichée, mais qu'elle restera visible. Un bureau d'études réalise des insertions paysagères, et des visuels seront présentés au fur et à mesure, notamment depuis le versant du Soleil et à proximité des pylônes. L'objectif n'est pas de rendre l'ouvrage invisible, mais de l'intégrer harmonieusement au paysage. La gare d'Aime-la-Plagne se trouvant à proximité d'un bâtiment classé, l'architecte des Bâtiments de France rendra un avis sur son intégration paysagère.

Enfin, après échange avec le service technique des remontées mécaniques et l'aviation civile, l'ascenseur valléen ne sera pas soumis aux flashes clignotants présents aux Arcs.

- **Quels niveaux sonores des équipements pour les résidences proches de la gare d'arrivée ?**

L'intervenante distingue deux types de bruits. Le premier concerne la phase de chantier car aucun chantier ne se déroule sans bruit, mais la Solideo s'efforcera d'en limiter les nuisances. La procédure de dialogue compétitif lui permettra de mettre les entreprises candidates en concurrence sur ce critère. Elle considère le bruit en phase d'exploitation comme un véritable enjeu. Un transport par câble n'est pas silencieux, mais des dispositifs permettent de confiner les équipements bruyants et de limiter les émissions sonores. Des résidences se trouvant à proximité des trois gares, la Solideo portera une attention particulière à l'absence de nuisances acoustiques durables.

D. Phase travaux

Priorisation

Voir annexe 4

- Priorités secondaires :
 - Faire bénéficier les entreprises et commerces locaux
 - Garantir le fonctionnement de la station et de la vallée
 - Limiter la création de pistes d'accès aux pylônes
 - Réduire l'empreinte environnementale du chantier
- Priorités moindres :
 - Limiter les nuisances des travaux
 - Maîtriser la circulation des travaux et engins sur la route

Synthèse des avis complémentaires

- **Sur les retombées pour les entreprises et commerces locaux :**

- Une proposition demande de favoriser les entreprises locales et de faire de l'empreinte écologique un critère des appels d'offres
- Une proposition demande de faire appel à des entreprises locales et à un constructeur français pour l'appareil
- Une proposition invite à choisir les meilleures entreprises et à négocier des prix justes.

Temps de questions et réponses

L'animatrice présente la synthèse des contributions à date, sur la thématique « travaux », et partage les principales questions posées en ligne (slide 60 à 61).

- **Quelles nuisances pendant le chantier, et avec quelles mesures d'évitement ?**

Myriam Muris explique que le chantier générera inévitablement du bruit, de la poussière et une circulation de camions sur les routes, cependant la limitation des nuisances constitue un critère de sélection des entreprises candidates et pèsera dans le choix du titulaire. Parmi les mesures envisagées figurent l'arrosage des pistes pour limiter la poussière et le nettoyage des véhicules en sortie de chantier. La prise en compte de la biodiversité fait également partie des critères, afin que les travaux, prévus sur deux saisons, se déroulent dans de bonnes conditions. L'ensemble des mesures sera précisé ultérieurement. Il porte sur la poussière, le bruit et la gestion des déblais. Selon l'intervenante, les choix de conception du projet joueront eux aussi un rôle déterminant dans la réduction des nuisances.

E. Modalités de réalisation (calendrier, procédure, coût et financement)

Priorisation

Voir annexe 5

- Priorité majeure :
 - Garantir la transparence sur le coût du projet et son plan de financement
- Priorités importantes :
 - Maîtriser l'impact sur les finances communales et la fiscalité locale
 - Préciser les coûts d'exploitation et de maintenance
- Priorités moindres :
 - Tenir un calendrier réaliste
 - Privilégier le foncier public

Synthèse des avis complémentaires

- **S'agissant du coût et du financement du projet :**

- Un participant demande à connaître la répartition des financements pour le coût des projets en interface.
- Un participant demande si, en cas de retard important, le financement pourra être assuré malgré une instabilité politique et un budget national jugé incertain et endetté.
- Un participant se demande pourquoi faire deux axes qu'il estime plus coûteux et plus impactant pour l'environnement.
- **Concernant les coûts d'exploitation et de maintenance :**
 - Un participant alerte sur le fait que davantage de pylônes et de cabines entraînent davantage d'entretien, de consommables et de coûts. Selon lui, un appareil moins cher à l'achat peut générer plus de dépenses à l'avenir.
 - Un participant demande que soient précisés les coûts d'investissement et de fonctionnement des navettes.
- **S'agissant de l'impact sur les finances communales :**
 - Un participant demande comment la commune d'Aime-La Plagne pourra supporter 30 % du coût du projet.
- **Au sujet du calendrier :**
 - Une proposition demande d'établir un plan de match atteignable, cohérent et réalisable sans surcoût
 - Un participant demande comment les délais peuvent être garantis.

Temps de questions et réponses

L'animatrice présente la synthèse des contributions à date, sur la thématique « modalités de réalisation », et partage les principales questions posées en ligne (slide 62 à 64)

- **Comment les communes peuvent investir sans augmentation d'impôts ? Ne pourrait-on envisager une participation du domaine skiable au financement, dans l'optique de réduire la part des communes ?**

Sur le financement, l'ascenseur sera exploité par un délégataire de service public, qui versera une redevance aux communes. Ces recettes couvriront les coûts d'exploitation ainsi qu'une part substantielle de l'investissement initial. Les financements de l'État et de la Région s'y ajoutent. Il restera aux deux communes un reste à charge limité, dont le montant fait actuellement l'objet d'une expertise commune. Tirant les enseignements des Jeux de Grenoble et d'Albertville, la Solideo cherche à réduire au maximum la participation nette des communes, c'est-à-dire le coût total diminué des recettes versées par le délégataire. Les deux conseils municipaux se prononceront sur ces montants lors de l'approbation des conventions de financement.

Concernant le domaine skiable, elle indique que cette piste, évoquée avant même l'intervention de la Solideo, se heurte à des contraintes juridiques. Le domaine skiable ne descend pas jusqu'à la gare d'Aime-la-Plagne, si bien que l'ascenseur ne peut pas être intégré à la nouvelle délégation de service public du domaine, qui débutera l'an prochain. Par ailleurs, une intégration au domaine skiable relèverait d'un modèle touristique et empêcherait d'appliquer des tarifs de transport urbain. Selon elle, les prix seraient alors nettement plus élevés et l'intérêt du projet bien moindre pour les habitants et les socioprofessionnels.

- **La Solideo, RTE et la DREAL peuvent-ils tenir le délai d'une mise en service fin 2029 ?**

Elle reconnaît qu'un délai de trois ans avant la livraison peut paraître court et rappelle toutefois que la Solideo travaille sur le projet depuis près de deux ans, à la suite des études de faisabilité lancées par les communes. Les diagnostics faune et flore sont réalisés et d'autres sont en cours. Selon elle, le calendrier respecte pleinement le code de l'environnement : la concertation se déroule en parallèle des démarches d'autorisation, et l'enquête publique se tiendra en 2027. L'ensemble des partenaires et financeurs (Solideo, COJOP, État, Région, RTE, collectivités) mettent tout en œuvre pour livrer l'ouvrage à l'automne 2029.

F. Information et concertation

Priorisation

Voir annexe 6

- Priorité majeure :
 - Rendre public les études et les chiffres clés
- Priorités importantes :
 - Associer habitants et riverains et usagers aux étapes suivantes et rendre compte des suites données
- Participations secondaires :
 - Organiser un référendum (*proposition ajoutée par les participants*)
- Priorités moindres :
 - Diffuser les plans d'implantation des ouvrages
 - Faciliter la participation de tous

Synthèse des avis complémentaires

- **Concernant la publication des informations et la prise en compte des avis** :
 - Un participant approuve le fait de rendre l'information publique et accessible, mais insiste surtout sur la nécessité de prendre note des propositions et de les mettre en œuvre, afin que les opinions exprimées soient réellement écoutées
 - Une proposition demande de connaître le détail de la DSP (délégation de service public), « comme promis par le président du SIGP ». L'objectif est de pouvoir

juger si le financement est possible sans incidence sur la fiscalité publique, et si la remontée mécanique peut être rendue plus accessible financièrement.

- **S'agissant des modalités de participation :**

- Un participant estime que la consultation comme l'enquête publique ne sont contraignantes qu'à la marge sur le plan juridique. Il considère qu'un référendum populaire, même sans valeur juridique, permettrait un vrai débat d'arguments.

Temps de questions et réponses

L'animatrice présente la synthèse des contributions à date, sur la thématique « information et concertation », et partage les principales questions posées en ligne (slide 65 à 66)

- **Comment se fait-il que les contributions du public ne soient pas visibles et accessibles à tous ?**

Nicolas Laurent-Brouty, directeur de la maîtrise d'ouvrage à la Solideo Alpes 2030, rappelle que les contributions sont toutes visibles sur le site dédié à la concertation des ouvrages de la Solideo dans une logique de transparence.

- **Un référendum autour du projet est-il prévu ?**

Concernant le référendum, il estime que la concertation permet d'aborder des sujets bien plus larges qu'une question fermée appelant un « oui » ou un « non ». La concertation préalable et l'enquête publique, ouvertes à tous, permettent déjà de recueillir l'avis des habitants, qu'ils soient favorables, opposés ou indécis. Il considère qu'elles répondent ainsi à l'engagement pris par les communes de consulter l'ensemble de leurs habitants. Il précise qu'une opposition massive lors de ces deux étapes serait prise en compte.

V. Synthèse des échanges avec la salle

Les thèmes sont présentés par ordre d'importance dans les échanges, et non dans l'ordre chronologique des interventions.

A. Séance de questions-réponses

Coût, financement et calendrier

Une personne demande ce qu'il adviendrait du financement en cas de retard de livraison, dans un contexte budgétaire et politique incertain.

Une autre personne demande à partir de quel montant les communes renonceraient au projet. Elle interroge aussi les impacts de l'évolution récente du budget de la Solideo, réduit selon la presse de 450 millions d'euros.

Modalités de la concertation et référendum

Une personne interroge les modalités de la concertation et souhaite l'organisation d'un référendum. Elle demande ce qui garantit qu'un avis citoyen majoritairement négatif, exprimé dans la concertation préalable, pourra conduire à une révision ou à un abandon du projet.

Une autre personne présente sa propre analyse des 463 contributions (450 en ligne et 17 sur le registre papier de Macot-la-Plagne). Selon elle, 46 % sont favorables et 54 % défavorables, mitigées ou conditionnelles. Elle estime que ces contributions ne représentent qu'environ 5 % de la population, juge le dispositif des gommettes infantilisant et demande aux garants comment ils assurent la traçabilité des avis.

Un participant (se présentant comme jeune) demande pourquoi un référendum n'est pas organisé, alors que, selon lui, il permettrait justement de consulter réellement les habitants.

Fréquentation, intermodalité et desserte ferroviaire

Le participant (se présentant comme jeune) juge les estimations de fréquentation trop optimistes par rapport au funiculaire des Arcs. Il souligne le nombre de correspondances nécessaires pour rejoindre certains secteurs de la station et la saturation des lignes SNCF.

Un autre regrette que les Jeux ne s'accompagnent pas d'une amélioration de la desserte ferroviaire et routière de la Haute Tarentaise, comme pour les Jeux de 1992.

Une autre personne demande si le COJOP peut s'engager dans un partenariat avec la SNCF au titre de l'héritage, pour améliorer les liaisons TGV et TER.

Logement et accession à la propriété

Un participant souligne que les prix de l'immobilier neuf à Aime atteignent déjà 5 000 à 6 000 € le mètre carré. Elle demande quelles actions sont envisagées pour les personnes qui souhaitent acheter une résidence principale, en complément de l'encadrement des loyers.

Un autre souligne également que de nombreux jeunes ont des difficultés à accéder à la propriété et que le projet va renforcer la spéculation.

Empreinte carbone et transport aérien

Un participant estime que l'essentiel des émissions du territoire provient des clientèles venant en avion, et non des déplacements des socioprofessionnels. Il demande quelle politique est menée pour réduire ces déplacements.

Ancienneté du projet et offre hôtelière

Une personne demande pourquoi le projet arrive si tard et si des projets hôteliers sont prévus à Aime.

Place de la jeunesse

La personne se présentant comme jeune estime que la jeunesse est la grande oubliée du projet. Une autre personne souligne la difficulté de mobiliser les jeunes sur ces sujets et invite chacun à proposer des idées.

VI. Conclusion

Joël PRILLARD et Denis CUVILLIER, garants de la concertation, précisent que leur bilan n'est pas encore rédigé, mais livrent leurs premières impressions sur le déroulement de la concertation. Ils remercient le public, venu en nombre, et soulignent que la participation se situe dans le haut de la fourchette habituelle. Ils remercient également : les intervenants et les organisateurs, le COJOP (présent à toutes les réunions) les maires (pour leur engagement depuis le début de la démarche) et enfin les équipes chargées de la logistique et de l'accompagnement, essentielles à la réussite de la concertation.

Selon les garants, les débats sont de qualité, respectueux et à l'écoute, et les réponses apportées transparentes. Ils rappellent leur attachement à l'inclusion, notamment des personnes en situation de handicap et des jeunes, sur laquelle ils ont fortement sollicité la Solideo. Ils regrettent que Clémentine ait été la seule participante de l'atelier jeunes bien que son travail ait été remarquable.

La participation est forte lors des réunions publiques et plus faible dans les ateliers thématiques, où les échanges restent toutefois de qualité et aboutissent à des propositions concrètes. Les rencontres de proximité, notamment en station, ont permis un contact direct avec le public et des expressions spontanées qui alimenteront leur bilan.

Concernant la traçabilité des contributions, les garants précisent que leur rapport sera public, sur le site de la concertation et sur celui de la CNDP. Les contributions ne seront pas lues comme les votes d'un référendum. Les garants rechercheront les conditions posées par les avis favorables et les éventuelles réserves exprimées par les avis défavorables, afin d'identifier les pistes d'amélioration du projet. Le rapport paraîtra dans un délai d'environ un mois et une semaine. Il restituera les contributions et formulera un avis sur la poursuite de la concertation avec le public.

Diane POUGET, directrice générale adjointe de la Solideo, remercie les participants et rappelle que la possibilité de contribuer sur le site de la concertation jusqu'au 8 octobre. Le bilan éclairera la décision de poursuivre ou non le projet. Il nourrira aussi l'évaluation environnementale soumise à l'enquête publique, qu'il s'agisse du coût, du financement ou

des impacts environnementaux et socio-économiques. Si le projet se poursuit, il évoluera pour intégrer au mieux les contributions et les questions exprimées pendant la concertation.

VII. Annexes

Mobilités et intermodalité



Organiser des navettes efficaces vers les gares de l'ascenseur depuis les villages et hameaux des deux communes	37 gommettes
Bien dimensionner et organiser le stationnement au départ , sans reporter les voitures dans le centre d'Aime	27 gommettes
Réfléchir aux modalités d'accès à pied des gares , et sécuriser le passage des piétons sur la RN90.	7 gommettes
Garantir une bonne correspondance avec les trains , avec des horaires adaptés aux arrivées et départs en gare d'Aime	16 gommettes
Mettre en place une tarification accessible aux habitants, salariés et saisonniers (abonnements, tarifs résidents)	54 gommettes
Proposer une amplitude horaire et une ouverture adaptées aux habitants, salariés et scolaires, au-delà de l'hiver	25 gommettes

Enjeux sociaux et économiques

Faire bénéficier les commerces et services d'Aime et des stations des nouveaux flux	12 gommettes
Développer les usages/loisirs au-delà de l'hiver (VTT, randonnée, activités estivales)	49 gommettes
Faciliter l'accès des jeunes et des scolaires aux activités sportives, culturelles et de loisirs	22 gommettes
Offrir une solution de mobilité pour les personnes à mobilité réduite	10 gommettes
Anticiper les effets sur le logement et l'immobilier en vallée, pour préserver le logement à l'année	127 gommettes

Environnement et paysage

Limiter au maximum le défrichement et les impacts sur les espaces boisés	27 gommettes
Préserver la biodiversité et les habitats naturels, notamment la faune, la flore et les zones humides	65 gommettes
Soigner l'intégration paysagère des pylônes, cabines et gares...	27 gommettes
Limiter les nuisances pour les riverains, notamment le bruit et l'impact visuel	14 gommettes
Prendre en compte les risques naturels et géologiques (anciennes mines, glissements de terrain)	16 gommettes
Limiter l'artificialisation des sols, notamment pour le parking relais et les accès	19 gommettes
Établir un bilan carbone global du projet, construction comprise	27 gommettes

 Travaux



Limitier les nuisances des travaux pour les habitants, professionnels et visiteurs	4 gommettes
Garantir le fonctionnement de la station et de la vallée pendant les travaux	17 gommettes
Réduire l'empreinte environnementale du chantier (transports, terrassements, héliportage)	13 gommettes
Maîtriser la circulation des camions et engins sur la route de La Plagne et dans les villages	1 gommettes
Limitier la création de pistes d'accès aux pylônes et remettre en état les sites après le chantier	15 gommettes
Faire bénéficier les entreprises et commerces locaux des retombées du chantier	37 gommettes



 Modalités de réalisation (calendrier, procédures, coût et financement)



Garantir la transparence sur le coût du projet et son plan de financement, et prévenir les dépassements	73 gommettes
Préciser les coûts d'exploitation et de maintenance et leur répartition entre communes et exploitant	44 gommettes
Maîtriser l'impact sur les finances communales et la fiscalité locale	68 gommettes
Tenir un calendrier réaliste sans réduire la qualité des études environnementales et géotechniques	6 gommettes
Privilégier le foncier public plutôt que les expropriations	0 gomme



 Information et concertation

Solideo Alpes 2030
 Société de livraison
 des ouvrages olympiques

Site
 Savoie

RESEAU
 DE LA REGION
 AUVERGNE
 RHONE-ALPES



Associer habitants, riverains et usagers aux étapes suivantes (navettes, tarifs, travaux) et rendre compte des suites données	40 gommettes
Rendre publics les études et les chiffres clés (financement, fréquentation, études environnementales et géotechniques)	54 gommettes
Faciliter la participation de tous (outils accessibles, contributions consultables, plus de temps d'échanges dans les réunions)	3 gommettes
Diffuser les plans d'implantation des ouvrages (pylônes, gares, parking, pistes d'accès) et des visuels d'insertion	7 gommettes